



# Règlement Intérieur du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest REPAO



## Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest - REPAO -

Sicap Liberté IV Villa n 5000 B.P. 7329  
Soumbédioune Dakar (Sénégal)

Téléphone : (221) 825 27 87 / Fax : (221) 825 27 99

Site web : [www.enda.diapol.org](http://www.enda.diapol.org) –

E-mail : [repao@orange.sn](mailto:repao@orange.sn) / [repao@endadiapol.org](mailto:repao@endadiapol.org)



## ANNEXE

# Règlement Intérieur

### **Préambule**

Ce règlement intérieur vient en annexe au texte de charte du réseau. Il a pour objet de préciser les règles de fonctionnement du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest, les droits et devoirs de chacun. Chaque membre signant la charte du réseau s'engage par la même au respect de ce règlement intérieur.

### **I. Fonctionnement**

#### **1. Réseau**

##### **a. Enjeux**

Ce règlement a pour but de poser les jalons d'une bonne gouvernance au sein du REPAO. Lors des réflexions par rapport au montage du REPAO, plusieurs enjeux ont été pris en compte, tels que la souplesse dans le fonctionnement (notamment la prise de décision...); les possibles enjeux de pouvoirs (récupération d'un ou plusieurs membres de la structure...); la pérennité et la viabilité du réseau (animation, financement institutionnel...). Ce document de règlement intérieur a donc essayé de les prendre en compte lors du choix du type d'organisation, l'affectation des différents mandats, la représentativité des différentes catégories d'acteurs, ect.

##### **b. Organes**

Le REPAO fonctionne en réseau et pour ce faire il s'est doté de différents organes afin de remplir sa mission à bien. En premier lieu, un Comité d'Orientations Stratégiques représente un des outils de bonne gouvernance du réseau. Il rassemble en son sein les différentes catégories d'acteurs, afin d'y définir ensemble les orientations, les axes d'interventions du réseau. Dans un deuxième temps, un bureau de coordination et d'animation et des points focaux pays sont mis en place pour

prendre en charge la partie « pratique » du réseau. En d'autres termes ces organes assurent la vie au quotidien du réseau. Le premier, le bureau de coordination et d'animation, s'occupe de la coordination du réseau au niveau sous-régional. Les points focaux pays se chargent quant à eux de l'animation de réseau au niveau sous-régionale. Nous détaillerons plus en profondeur leur rôle, leurs obligations, leur composition, etc, plus en avant du règlement.

## 2. Outils

Le réseau possède plusieurs outils afin de guider et d'ancrer ses actions dans le contexte spécifique de la pêche.

- Une Boussole : c'est un texte qui pose le contexte global du secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest, ses enjeux. Il termine par l'explication de la mise place du réseau comme solution alternative et durable.

Elle représente le fil conducteur du réseau dans la définition de ses orientations politiques et stratégiques. Elle permet ainsi de toujours nous restituer par rapport à un contexte global.

- Une Charte qui vient sceller les relations entre les membres et le réseau. Elle permet de manifester concrètement son engagement au réseau et à des valeurs communes de fonctionnement et d'orientations. Elle représente avec ce règlement intérieur les règles du jeu au sein du réseau. La Charte contient la Vision, les Missions, Axes d'intervention comme préambule, et les principes de fonctionnement.
- Un Plan d'Action (triennal) qui décline les axes d'interventions en programmes, projets, activités. Il représente le fil conducteur pour le bureau de coordination et d'animation, des points focaux pays et il constitue la vie du réseau. Ce plan d'action doit être renouveler tous les trois ans et doit être approuvé par les Comité d'Orientations Stratégiques. Chaque doit avoir pour objectif de contribuer à son atteinte.

## **II. Organes**

### **1. Comité d'Orientations Stratégiques**

#### **a. Membres et conditions de renouvellement**

Il est composé d'une vingtaine de personnes, tenant compte de la représentativité des différentes catégories d'acteurs. Quatre membres sont fixes : un représentant de Enda Graf, un représentant de Enda Diapol, un représentant du WWF et le coordinateur du REPAO.

Ensuite tous les ans, ce comité peut être renouvelé en gardant une certaine logique : trois représentants d'organisations professionnelles, un représentant de la recherche, les représentants des points focaux pays, trois représentants des administrations nationales et sous régionales de la pêche, du commerce et de l'environnement comme membres associés, des représentants des partenaires au développement comme membres observateurs.

#### **b. Mandat**

Quels droits ?

- Participer aux rencontres du comité d'orientation stratégique.
- Possède un droit de regard sur tous les aspects financiers du réseau
- Droit à l'information quant au réseau

Quelles responsabilités ?

- Chargé de définir et d'adopter les orientations politiques du réseau
- Doit valider le plan d'action triennal
- Assurer la promotion du réseau au niveau national, sous régional et international
- Contribuer à l'inter médiation, la régulation et à la gestion des conflits.

#### **c. Périodicité de rencontre**

- 2 rencontres semestrielles de 2 jours par année
- En cas de besoin le comité doit se réunir.

#### **d. Restitution**

- Il doit se tenir un compte rendu de chaque séance
- Ce compte rendu doit être envoyé dans le mois suivant à tous les membres du réseau.

### **2. Bureau de coordination et d'animation**

#### **a. Membres**

Composition et rôle des membres du bureau:

##### 1. Coordinateur :

- Assurer la représentation politique du réseau
- Coordonner les membres et les activités du bureau
- Veiller à l'exécution du Plan d'Action et des interventions
- Assurer le suivi technique, administratif, financier du bureau
- Garantir la cohérence des activités du réseau
- Garantir un bon esprit de l'équipe
- Chargé de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des partenariats
- Ordonner les dépenses
- Assurer la capitalisation des expériences, des outils ...du réseau

##### 2. Coordinateur adjoint :

- Appuyer le coordinateur et le suppléer en cas d'absences ou d'empêchements
- Peut être chargé de fonctions spécifiques

3. Chargé(e) d'animation du réseau :

- Proposer et mettre en oeuvre un plan d'animation et de communication au sein du réseau au niveau sous régional
- Chargé de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des relations de partenariats au niveau sous régional
- Chargé de l'organisation des réunions et rencontres au sein du réseau au niveau sous régional

4. Chargé(e)s de programmes :

- Élaborer et mettre en œuvre des programmes
- Chargé du suivi et de l'évaluation des programmes
- Faciliter le partage de l'information en rapport avec le chargé d'animation
- Contribuer à la capitalisation des expériences, des outils ...du réseau

5. Chargé de communication

6. Responsable administratif et financier

7. Traducteur / Interprète

8. Secrétaire

**b. Mandat**

- Veillez à la cohérence des interventions dans la pêche dans le respect de l'orientation stratégique du réseau
- Chargé de la coordination et de l'animation du réseau

- Chargé de la production et de la gestion des projets / programmes dans le respect de la vision prônée par le réseau
  - Comprendre et anticiper sur les enjeux et les concepts nouveaux de l'environnement de la pêche
  - Veiller à une bonne organisation et à une bonne gestion financière et administrative du bureau.
  - Chargé du friendraising.
  - Chargé de la mise en oeuvre du suivi et de l'évaluation des orientations politiques du réseau et du plan d'action
  - Chargé de la construction, du suivi et de l'évaluation des partenariats au sein et en dehors du réseau
  - Chargé de la capitalisation des activités, des outils, des démarches (...) produits par le réseau
  - Chargé de l'organisation des différentes rencontres : forum annuel, du comité d'orientation stratégique et autres rencontres dans le cadre du réseau.
  - Proposer un projet de plan d'action périodique
- Outils?
    - ✓ Réunion de coordination tous les quinze jours
    - ✓ Rapport technique et financier trimestriel
    - ✓ Documents de capitalisation
    - ✓ Base de données des membres, des partenaires

### **3. Point Focaux**

#### **Définition:**

Relais au niveau national du bureau de coordination et d'animation. Il peut être composé d'une ou plusieurs personnes ou rattaché à une association membre du réseau.

#### **a. Membres**

Institution membre du Réseau élue nationalement parmi les acteurs, qui mets à disposition les ressources matérielles, humaines et financière à disposition pour l'animation du REPAO au niveau national. Il doit mettre à disposition une personne ressource à tiers temps; des locaux pour l'organisation de réunions au niveau national notamment; les fournitures et le matériel pour le travail au quotidien de cette personne ressource, etc. Il sera appuyé par le réseau et par ses fonds institutionnels.

#### **b. Mandat**

- Représentation et appui du bureau de coordination et d'animation dans les pays de la sous région
- Relayer l'information auprès des acteurs membres du réseau
- Animer le réseau au niveau national en rapport avec le bureau de coordination et d'animation
- Chargé de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des relations de partenariats, au niveau national
- Chargé de l'organisation des réunions et rencontres au sein du réseau, au niveau national.

#### **c. Renouvellement**

Tous les deux le mandat des points focaux pays doivent être soumis à renouvellement. Seul les membres pouvant remplir les conditions nécessaire à son élection pourront postuler. Tout mandat peut être écourté si le point focal pays ne rempli pas correctement et avec satisfaction son mandat, ou si ce dernier préfère se désengager.

### **III. Membres du réseau**

#### **1. Conditions d'adhésion**

##### **a. Charte**

L'adhésion d'un nouveau membre passe par son adhésion premièrement aux valeurs et principes de fonctionnement de la charte, au respect de celle-ci et de ce présent règlement intérieur. Le membre doit présenter une demande auprès du bureau de coordination et d'animation du réseau (formulaire d'adhésion), et ce dernier aura en charge de vérifier que le demandeur n'agit pas en contradiction avec les valeurs prônées par le réseau. L'admission d'un nouveau membre est effective de suite après la signature de la charte. Mais cette nouvelle adhésion doit faire l'objet d'information auprès des membres du COS et des autres membres.

##### **b. Cotisation**

Les membres doivent s'acquitter annuellement de la cotisation fixée par le COS, sur proposition du bureau de coordination et d'animation. Les membres exempts de cette cotisation sont ceux qui cumulent le mandat de point focaux pays, puisque leur contribution est déjà effectuée dans le cadre de cette mission.

Il n'y aura aucun remboursement effectué en cas de désengagement ou d'exclusion.

#### **2. Responsabilités**

- Adhérer à la vision et aux missions du réseau
- Veiller à la cohérence et à la crédibilité du réseau en ne portant aucun discours contraire à la vision du Repao.
- Consacrer des ressources humaines, matérielles et financières pour le réseau : nécessaire à l'adhésion au réseau.
  - Ressources humaines : si possible mise à disposition des compétences des ressources humaines de chaque membre, quand il y a besoin pour le Réseau (forums, événements, communication, recherche...)
  - Ressources matérielles : mise à disposition de locaux, matériels informatiques (ordinateurs, vidéos-projecteur...) et audiovisuels en cas de besoin du Réseau (événements, déplacements...).
  - Ressources financières : en plus de la cotisation, toujours penser à contribuer dans la mesure du possible pour les activités du Repao.

- Participer aux activités, aux rencontres du réseau : participation aux stands, forums, animations, manifestations régionales, initiatives nationales, etc.

### **3. Droits**

- Avoir accès à une information stratégique sur la pêche, le commerce, l'environnement... nécessaire à la compréhension de leur environnement
- Obtenir un appui technique, politique et ou financier dans la mesure de la disponibilité du réseau
- Être mis en relation avec les autres acteurs de la pêche

### **4. Forum Annuel**

- Forme d'Assemblée Générale.
- Présentation et discussion des orientations et du plan d'action pour l'année du réseau
- Espace d'échange pour mieux se connaître et faire connaître les activités
- Choix d'un thème stratégique à traiter durant le forum

### **5. Désengagement – Exclusion**

Un membre peut-être exclu pour les motifs suivants :

- Comportement non conforme avec l'éthique et les valeurs du Réseau.
- Non respect de la Charte et du Règlement Intérieur
- Etc.

Cette exclusion prend effet après discussion du cas lors d'une réunion du Comité d'Orientations Stratégiques, ou après consultations à distance de ces derniers.

Une lettre sera adressée au membre exclu précisant les motifs de sa radiation.

Le membre souhaitant se désengager du Réseau, devra adresser une lettre au Bureau de coordination et d'animation (qui fera suivre aux membres du Cos et aux différents membres du Réseau). Le désengagement prendra effet dès réception du courrier.

#### **IV. Modification du règlement intérieur /Amendements**

Ce règlement intérieur a été établi par le bureau de coordination conformément aux valeurs et principes de fonctionnement de la charte du Repao, ratifié par le Comité d'Orientations Stratégiques.

Il peut être modifié par le Comité d'Orientations Stratégiques sur propositions du bureau de coordination et d'animation. Le règlement intérieur après tout changement sera de nouveau adressé à tous les membres du Réseau sous un délai de un mois à compter de la date de modification.